

Les relations commerciales entre la Flandre et la Bretagne au milieu du XIV^e siècle : le témoignage de la monnaie

Dans sa présentation de l'exposition Bretagne-Flandres¹ tenue à Quimper en 1989², Jean Kerhervé soulignait l'importance de la monnaie comme révélateur des relations commerciales entre l'espace flamand et le duché de Bretagne.

Dans les transactions avec les négociants flamands, la manipulation de pièces d'argent flamandes, ou ressemblant à celles-ci, était un impératif pour leurs partenaires commerciaux car ces monnaies qui étaient d'une excellente qualité métallique, très largement supérieure à celles produites dans le royaume et plus encore dans le duché de Bretagne³, étaient les seules acceptées par ceux-ci. La multiplication des trésors contenant des monnaies flamandes, la prolifération des découvertes isolées de pièces de la même origine et la réalisation d'imitations de ces monnaies en Bretagne attestent l'existence de routes commerciales, de courants d'échanges forts.

Inscrite dans cette perspective, l'analyse que je propose met l'accent sur la période particulière de la guerre de Succession de Bretagne et les quelques années qui la suivirent, c'est-à-dire de 1340 à 1375 environ.

Cette approche du phénomène monétaire comme révélateur des relations commerciales sera double : elle envisagera d'abord la répartition des découvertes de monnaies flamandes ; elle s'attachera ensuite à l'étude des types monétaires produits dans le duché.

¹ Au long de cette étude, nous prendrons ce terme au sens large de la Flandre et des principautés limitrophes.

² KERHERVÉ, Jean, «Bretagne et Flandres - XIV^e-XVI^e siècles», p. 3 à 31, dans *Bretagne-Flandres, relations économiques, politiques et artistiques XIV^e-XVI^e siècles*, Quimper, juillet 1989, 80 p., p. 19.

³ Rappelons que Charles de Blois et Jean de Montfort ont pratiqué une importante politique de manipulations monétaires, conduisant à l'effondrement de la valeur de la monnaie bretonne.

Les découvertes de monnaies flamandes en Bretagne

Bien qu'elle couvre tout le XIV^e siècle, la carte que nous reproduisons (voir en annexe le document n° 1 : «Lieux de découvertes de monnaies flamandes») d'après le catalogue de l'exposition quimpéroise, avait permis à Jean Kerhervé de mettre en évidence «trois grands itinéraires : la route terrestre qui conduit des Flandres en Bretagne par la région parisienne ; les routes maritimes menant vers Saint-Malo, d'une part, vers la côte sud du duché d'autre part»⁴.

D'emblée, ce qui est frappant, c'est le nombre considérable de pièces concernées : plus d'un millier de monnaies dans près d'une dizaine de trésors, sans compter les trouvailles isolées⁵ ! Leur répartition affecte tout le duché, principalement le sud, alors que dans le même temps, les monnaies bretonnes de Charles de Blois et Jean de Montfort ne se diffusaient pratiquement que dans les États dominés par leur émetteur.

En effet, grâce au tableau récapitulatif de la répartition des monnaies de Jean IV et Charles de Blois retrouvées en trésors (voir le document n° 2 en annexe), on vérifie aisément que les pièces des deux adversaires se mélangent très peu, et même si la production blésiste était beaucoup plus importante en quantité, cela ne peut pas constituer une explication suffisante. Ainsi, par exemple, à Hennebont, on a trouvé vingt-neuf pièces de Jean de Montfort et une seule de Charles de Blois, et à Savenay trois cent soixante-dix pièces de Charles de Blois contre une seule de Jean de Montfort.

Or, s'il y a peu de mélange des monnaies, c'est qu'*a priori*, il y a peu d'échanges économiques et il est vrai que durant la guerre de Succession,

⁴ *Bretagne-Flandres, op. cit.*, p. 18 et 19.

⁵ Voici le détail des monnaies flamandes d'argent dissimulées durant cette période en Bretagne parmi des trésors : des gros au lion de Flandre cachés à Guiler-sur-Goyen (Finistère) vers 1340-1350 (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1916, p. 321), au moins 1 gros au lion de Flandre caché à Questembert (Morbihan) entre 1355 et 1364, 3 gros au lion de Flandre cachés dans le 1^{er} trésor de Savenay (Loire-Atlantique) entre 1348 et 1350, 7 gros au lion de Flandre cachés à Châtres-la-Forêt (Mayenne) entre 1354 et 1359, 23 gros au lion (dont 21 de Flandre et 2 de Brabant) et 1 esterlin de Brabant cachés à Saint-Caradec (Côtes-d'Armor) entre 1359 et 1360, 25 gros au lion de Flandre cachés à Quimper (Finistère) entre 1349 et 1350, 239 gros au lion flamands et 1 esterlin de Cambrai cachés à Pluvigner (Morbihan) en 1364, 703 gros au lion (dont 680 de Flandre, 8 de Brabant, 1 de Hainaut, 2 de Namur, 3 de Hollande, 1 de Gueldre) caché à Tourch (Finistère) entre 1355 et 1356, enfin plusieurs gros au lion de Flandre et de Brabant cachés près de Josselin (Morbihan) entre 1365 et 1385. Soient au moins 1 024 gros au lion toutes origines confondues. Pour plus d'informations sur tous les trésors mentionnés dans cet article, sauf exception, voir DUPLESSY, Jean, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, tome II, Paris, 1995, 181 p. Voir également, SALAÛN, Gildas, *Les monnaies de la guerre de Succession de Bretagne (1341-1365), inventaire analytique des collections du musée Dobrée à Nantes*, mémoire de D.E.A. sous la direction de Jean-Luc Sarrazin, université de Nantes, 2000, volume 1, 165 p.

la conjoncture politique et militaire n'était pas favorable aux relations commerciales entre Nantes et Brest. Cependant, il est difficile de croire qu'aucun commerce intérieur breton ne subsistait durant ce conflit, et celui-ci a pu être confié à des tiers, comme les Flamands, par exemple, qui étaient tout à fait extérieurs à cette guerre et déjà très présents dans le duché. En effet, dès le XIII^e siècle, ils fréquentaient les itinéraires conduisant à la baie de Bourgneuf⁶. Ce recours à des intermédiaires neutres pour maintenir une activité commerciale entre deux nations belligérantes est habituelle, elle se repère régulièrement dans d'autres lieux à d'autres époques.

Ainsi il est fort probable que la large diffusion des monnaies flamandes aux quatre coins du duché soit le signe de cette entremise des Flamands dans le commerce intérieur breton durant la guerre de Succession. Toutefois, cette intercession devait principalement concerner le cabotage et très peu, voire pas du tout, les relations terrestres, d'une part, parce que les Flamands étaient avant tout d'excellents marins, d'autre part, parce que l'on remarque un cantonnement presque exclusif des monnaies flamandes le long du littoral, avec une très faible pénétration dans les terres, enfin, parce que le trafic par voie de terre était bien moins rentable et surtout, beaucoup plus risqué en ces temps troublés.

Enfin, il est intéressant de noter que l'interdiction rappelée le 20 juin 1360 par Charles de Blois de recevoir des monnaies étrangères⁷ semble n'avoir eu qu'un résultat très limité sur la diffusion des pièces flamandes. Les intérêts commerciaux étaient sans doute trop forts ? À moins que cette interdiction n'ait concerné que les recettes fiscales, ce qui expliquerait les faibles conséquences de cette mesure sur la circulation monétaire générale en Bretagne ? Dans tous les cas, il est clair que le but de cette mesure était de pousser les détenteurs de pièces étrangères de bonne qualité à les porter aux ateliers monétaires ducaux pour y être converties en monnaies bretonnes rapportant de nouveaux profits au duc.

A *contrario*, on remarque que les deux trésors enfouis juste après la guerre (1365-1373 et 1365-1385) à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) contenaient des monnaies bretonnes très mélangées puisqu'elles venaient en nombre de Nantes, Rennes et Vannes, alors qu'il n'y avait qu'un seul gros au lion flamand sur un total de près de deux cents pièces. Dans le même temps, à l'autre extrémité du duché, l'enfouissement de cent cinquante-cinq pièces d'or et d'argent à Guérande (Loire-Atlantique)⁸ entre 1364 et

⁶ KERHERVÉ, Jean, *Bretagne-Flandres*, op. cit., p. 20.

⁷ JONES, Michael, *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre*, Rennes, 1996, 295 p. Acte n° 248, pages 202 et 203, extrait : «Nulle monnoie de hors le Royaume n'auroit cours par nostre duché».

⁸ VIÉ, Henri, «Un trésor à Guérande», *Annales de la Société bretonne de numismatique et d'histoire*, 1992-1993, p. 21.

1372 ne comprenait que trois monnaies flamandes, pour dix nantaises, trente rennaises, vingt-deux vannetaises et d'autres indéterminées.

Cela montre qu'après un négoce confié à des commerçants neutres mais dynamiques, les Flamands, les échanges commerciaux directs entre Bretons ont tout naturellement repris sitôt la guerre achevée, diminuant d'autant l'influence flamande.

La typologie monétaire bretonne

Si, dès les premiers mois du conflit, Charles de Blois avait pu récupérer les structures existantes à Nantes et Rennes, Jean de Montfort, quant à lui, avait dû créer des ateliers monétaires *ex nihilo*.

Or, on n'installe pas des ateliers de frappe monétaire n'importe où, mais dans des lieux stratégiques, c'est-à-dire là où on en a besoin :

– soit pour des questions militaires : lieu sûr pour le stockage et/ou indiqué pour le paiement des troupes.

– soit pour l'économie : lieux où un trafic important nécessite des moyens pour assurer les transactions.

Ainsi, pour Jean de Montfort, le choix se porta temporairement sur Hennebont au tout début du conflit, puis, surtout, sur Brest, Quimperlé, Vannes et Guérande⁹.

Si l'implantation d'un atelier monétaire doit répondre à des besoins, il en va de même pour la typologie de sa production, car le choix des motifs figurés sur les pièces ne se fait pas au hasard. En effet, au Moyen Âge, pour qu'une monnaie puisse circuler aisément, elle doit être acceptée, donc reconnue. Aussi, pour garantir une plus large diffusion de leurs monnaies, mais aussi pour s'assurer de meilleurs revenus par le seigneurage¹⁰, les prétendants au trône de Bretagne ont reproduit les motifs des pièces royales, flamandes, mais aussi anglaises¹¹, pour Jean de Montfort uniquement, suivant les orientations du négoce breton. En d'autres termes, on profite des relations commerciales existantes pour faciliter la propagation de pièces dont le cours est maintenu malgré une baisse volontaire de leur valeur intrinsèque¹².

⁹ Pour cet atelier, voir SALAÛN, Gildas, *Trésor de Guérande*, Nantes, musée Dobrée, Honfleur, 2001, 32 p. qui propose un corpus complet des monnaies guérandaises connues.

¹⁰ Profit prélevé par le prince sur le métal à monnayer, pour l'exploitation du droit de frappe.

¹¹ Attention, l'imitation monétaire ne constitue pas un cas de fausse monnaie. La fausse monnaie est réalisée par celui qui n'a pas le droit d'en faire, or les ducs de Bretagne avaient le droit de battre monnaie.

¹² Voir SALAÛN, Gildas, «La circulation des monnaies de Charles de Blois», *Annales de la Société bretonne de numismatique et d'histoire*, 1997, p. 37-39.

Toutefois, dans le cas des gros au lion de Flandre, il faut souligner que la réalisation de copies, même graphiquement très fidèles, n'était qu'un expédient, un «cache misère», qui ne pouvait abuser bien longtemps les professionnels tant les qualités métalliques étaient inégales. Les gros au lion de Flandre passent pour les monnaies d'argent de la meilleure qualité de l'époque, alors que les pièces bretonnes sont parmi les plus médiocres. Les copies bretonnes de monnaies flamandes d'argent servaient avant tout les intérêts ducaux en générant de nouveaux revenus issus du profit sur la frappe de monnaies. Les pièces ainsi produites étaient écoulées à l'occasion des transactions avec les Flamands en Bretagne, mais n'auraient jamais pu soutenir les échanges entre Bretons et Flamands en Flandre.

La distinction entre ateliers relevant d'une même autorité mais produisant ou non des imitations de monnaies flamandes, permet la mise en évidence des principaux lieux de négoce entre Bretons et Flamands (voir en annexe le document n° 3 : «Les lieux de frappe d'imitations de monnaies flamandes dans l'Ouest»).

Dans les États de Jean de Montfort, le commerce avec la Flandre devait surtout se faire à Guérande où l'on a reproduit trois types monétaires flamands (voir en annexe les documents n° 4 : «Le gros au lion de Flandre et ses imitations en Bretagne» et n° 5 : «Autres monnaies d'inspiration flamande frappées en Bretagne») – on pense tout de suite au sel – mais aussi à Vannes et Quimperlé (deux types), et très peu, voire pas du tout (?), à Brest et à Hennebont (aucun type connu, pour le moment du moins) ; dans ce dernier cas, rappelons que l'atelier monétaire ne fut actif que de 1342 à 1344 environ.

Pour les États de Charles de Blois, l'étude en est plus difficile car, à la différence de celles de Jean de Montfort, ses monnaies ne portent pas la mention du lieu d'exécution. Toutefois, nous savons qu'à Nantes, des gros au lion flamands furent reproduits¹³, mais probablement pas à Rennes, et encore moins à Guingamp. Enfin, si nous sortons des frontières du duché, signalons qu'à notre connaissance, il n'y a pas eu d'imitations de gros au lion de Flandre frappées dans l'atelier de la vicomté de Limoges alors sous autorité blésiste.

En outre, les remarques précédentes valent également pour le duché d'Aquitaine, prolongement naturel des routes maritimes entre la Flandre et la Bretagne (où le commerce du vin s'ajoutait à celui du sel). On y a frappé des imitations de gros au lion de Flandre à La Rochelle, Bordeaux, mais aussi sur la Dordogne, à Bergerac, et sur la Garonne, à Agen, mais pas à Poitiers qui était pourtant la capitale administrative ! (voir en annexe le document n° 6 : «Les imitations du gros au lion de Flandre en Aquitaine»).

¹³ SALAÜN, Gildas, «Deux faux-monnayeurs graciés par Charles de Blois», *Bulletin de la Société française de numismatique*, juin 1999, p. 81-82.

Par ailleurs, il est important de relever que les imitations bretonnes et aquitaines de monnaies flamandes sont parfaitement contemporaines les unes des autres. Elles sont toutes datables des années 1350 à 1370¹⁴.

Ainsi, sachant que l'on ne frappe des imitations de monnaies flamandes qu'à l'endroit et au moment où il y en a réellement besoin et où l'on peut les «écouler» facilement, il est clair, comme les trésors le laissaient déjà supposer, qu'entre 1350 et 1370, la côte sud de la Bretagne, mais plus généralement, le littoral atlantique français, était très concerné par les relations commerciales avec la Flandre, sans doute en rapport avec l'approvisionnement en sel, mais aussi très certainement en vin.

Enfin, si les Français, surtout dans l'Ouest, ont abondamment copié les monnaies d'argent flamandes, les Flamands en ont fait de même pour les pièces d'or françaises. En effet, les imitations flamandes de monnaies françaises en or sont très nombreuses tant au niveau de la typologie (écu d'or de 1337¹⁵, mouton d'or de 1355¹⁶, royal d'or de 1358-1359, franc à cheval de 1360¹⁷, franc à pied de 1365) que des quantités produites à l'époque, vu le nombre important de spécimens parvenus jusqu'à nous, parmi lesquels certains ont été mis au jour dans notre région, soit en trésors¹⁸, soit isolément¹⁹.

¹⁴ Les premières imitations par Charles de Blois sont datables de 1351 à 1354, les dernières de Jean de Montfort de 1363 à 1364. Voir SALAÛN, Gildas, *Répertoire raisonné des monnaies de la guerre de Succession de Bretagne (1341-1365)*, Hors-série des *Annales de la Société bretonne de numismatique et d'histoire*, Brest, 2000, 141 p. Les ateliers aquitains de Poitiers et La Rochelle, repassés sous l'autorité de Charles V en 1372 n'ont jamais produit d'imitations de ce type au nom du roi (voir DUPLESSY, Jean, *Les monnaies françaises royales*, tome 1, Paris, 1988, 351 p., la page 156) quant à celui de Bergerac, il ne fut actif que de 1347 à 1361 (voir ELIAS, E. R. DUNCAN, *Les monnaies anglo-françaises*, Paris - Londres, 1984, 263 p., p. 151).

¹⁵ Date de création de la monnaie par Philippe VI, mais ce modèle fut immobilisé jusqu'en 1351.

¹⁶ Pour ce type particulier, voir DE WITTE, Alphonse, *Le mouton du roi Jean le Bon et ses imitations*, Châlon-sur-Saône, 1900.

¹⁷ Pour ce cas, voir en annexe le document n° 7 : «Le franc à cheval (1360) et ses imitations».

¹⁸ 1 écu d'or de Brabant caché dans les environs de Bécherel (Ille-et-Vilaine) avant 1350 (*P.V. de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, séance du 13 novembre 1877, p. XIX) ; 1 franc à cheval de Cambrai et 1 autre de Brabant cachés en Vendée entre 1360 et 1364 (*Trésors monétaires*, op. cit., n° 435) ; 1 mouton d'or de Brabant caché à Neulliac (Morbihan) entre 1364 et 1380 (information inédite communiquée par Arnaud Clairand, de Paris, que nous remercions) ; 1 franc à cheval de Rummen caché à Guérande (Loire-Atlantique) entre 1364 et 1372 (Henri Vié, op. cit.).

¹⁹ 1 médaille d'or (sic) de Louis de Mâle trouvée à Plédéliac (Côtes-d'Armor) (GAULTIER DU MOTTAY, J., «Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord», *Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2^e série, tome I, 1883-1885, page 425) ; 1 écu d'or de Louis de Bavière frappé à Anvers en 1338 et trouvé à Nantes (Loire-Atlantique) (inventaire manuscrit de la collection de Fortuné PARENTEAU, musée Dobrée à Nantes, inv. 997.11.1, n° 4, p. 300) ; 1 royal d'or de Pierre IV de Cambrai trouvé à Nantes (Loire-Atlantique) (Parenteau n° 4, p. 330) ; 1 franc à pied de Guy IV de Ligny trouvé à Nantes (Loire-Atlantique) (Parenteau n° 2, p. 341) ; 1 mouton d'or de Jeanne et Wenceslas de Brabant trouvé à La Jarne (17) (musée Dobrée à Nantes, N-32).

En revanche, les Flamands n'ont que très rarement reproduit les monnaies françaises d'argent et de cuivre²⁰.

Ainsi, si l'on fait abstraction des cas particuliers (notamment l'évêché de Cambrai qui a reproduit des monnaies françaises d'argent et de cuivre à cause de sa position limitrophe du royaume, ainsi que le cas du gros tournois qui est une monnaie ancienne remontant à Saint Louis et copiée non seulement en Flandre, mais aussi en Italie, en Allemagne et ailleurs encore²¹), de la fin du règne de Philippe VI au début de celui de Charles V, tout se passait comme si, au niveau macro-économique, pour faciliter les transactions et s'assurer de bons revenus grâce au seigneurage, les Flamands venaient en France avec des copies de monnaies françaises en or, et les Français leur rendaient la monnaie en pièces d'argent flamandes ou en copies de celles-ci ; ceci tendrait à prouver que les importations flamandes en provenance de la côte atlantique étaient supérieures, en valeur du moins, aux exportations, la «balance commerciale» bretonne et aquitaine était, semble-t-il, largement bénéficiaire.

La Bretagne et l'Aquitaine, des cas à part ?

Certainement, la Bretagne et l'Aquitaine occupent en effet une place à part. Bien sûr les monnaies flamandes, en tête desquelles le gros au lion, ne circulaient pas uniquement en Bretagne, puisqu'il s'en retrouve aussi dans d'autres endroits du royaume, mais il est troublant de remarquer que l'autre «épicentre» n'est finalement pas si éloigné. En effet, on relève une forte concentration de trésors comprenant des gros au lion dans une zone localisée entre la Loire, la frontière orientale de l'Aquitaine anglaise et le comté de Nevers alors possession des comtes de Flandre (ces trésors sont particulièrement nombreux, six, dans l'actuel département du Cher). Ne peut-on y voir une déviation de la route terrestre évoquée par Jean Kerhervé liant la Flandre à la Bretagne via la région parisienne ? Dans cette hypothèse, Paris constituait pour les marchands flamands non seulement une étape commerciale importante, mais aussi un carrefour routier à destination des deux grandes principautés de l'Ouest et du comté de Nevers.

²⁰ Ceci est tout à fait logique car au Moyen Âge, les pièces d'or servaient aux échanges de très grande importance, notamment dans le commerce international, alors que celles d'argent et de cuivre étaient utilisées pour les transactions courantes. Pour en savoir plus sur la monnaie au Moyen Âge, voir BOMPAIRE, Marc et DUMAS, Françoise, *Numismatique médiévale*, L'atelier du médiéviste 7, Brepols, 2000, 687 p.

²¹ Voir GAMBERINI DI SCARFÈA, Cesare, *Le imitazioni e le contraffazioni monetarie nel Mondo*, Bologne, 1972, tome 4, 243 p., p. 100 à 152.

Par ailleurs, il existe également quelques autres cas d'imitations du gros au lion de Flandre, mais uniquement localisées au nord-est de la France, c'est-à-dire les principautés flamandes au sens large, ou les régions limitrophes de celles-ci. Au fil de cette étude il a été plusieurs fois question des gros au lion copiés dans le Hainaut et le Brabant, mais aussi à Namur, en Hollande, en Gueldre auxquels on peut ajouter la seigneurie de Serain en Cambrésis et le comté de Rethel, alors possession des comtes de Flandre.

Ainsi, pour le royaume de France, on peut affirmer sans crainte d'erreur que le phénomène d'imitation de gros au lion de Flandre est bien une spécificité de la Bretagne et de l'Aquitaine. Il n'y en a pas eu dans le reste du royaume, soit parce que l'autorité royale y était forte, voire exclusive, et ne tolérait pas la frappe d'autres types monétaires, soit à cause de la faiblesse, voire l'inexistence d'un commerce avec la Flandre, interdisant toute diffusion facile de ces copies.

D'un point de vue monétaire la Bretagne et l'Aquitaine constituaient bien des cas particuliers dans les relations commerciales avec la Flandre.

Conclusion

Grâce aux enseignements apportés par les trésors et la typologie des productions, la monnaie permet de mettre en évidence pour les années 1350 à 1370, d'une part, à l'échelon local, le rôle d'intermédiaire commercial exercé par les marchands flamands permettant aux Bretons de négocier malgré la déchirure de la guerre civile, d'autre part, au niveau international, le caractère particulier et privilégié des relations commerciales qui liaient la Flandre au sud de la Bretagne, tout particulièrement les cités de Quimperlé, Vannes, Guérande et Nantes, puis les côtes et les voies navigables d'Aquitaine surtout La Rochelle, Bordeaux, Bergerac et Agen, rapports commerciaux très certainement fondés sur les exportations de sel et de vin.

Dans cet «axe atlantique» liant la Flandre à l'Aquitaine, la Bretagne constituait une étape indispensable par sa position centrale, mais aussi son activité économique.

Enfin, l'entremise commerciale flamande en Bretagne n'a été que très conjoncturelle, car il est clair qu'elle était née des troubles politiques et militaires et qu'elle disparaît dès le rétablissement de la paix et de l'autorité locale suite à la victoire de Jean de Montfort qui devint Jean IV lors de la signature du premier traité de Guérande en 1365. Par la suite, sous le règne de Jean IV, la qualité des monnaies bretonnes d'argent s'est hissée

au niveau de celle des pièces flamandes, leur assurant la reconnaissance nécessaire pour les faire accepter comme moyen de paiement adapté au grand commerce international²².

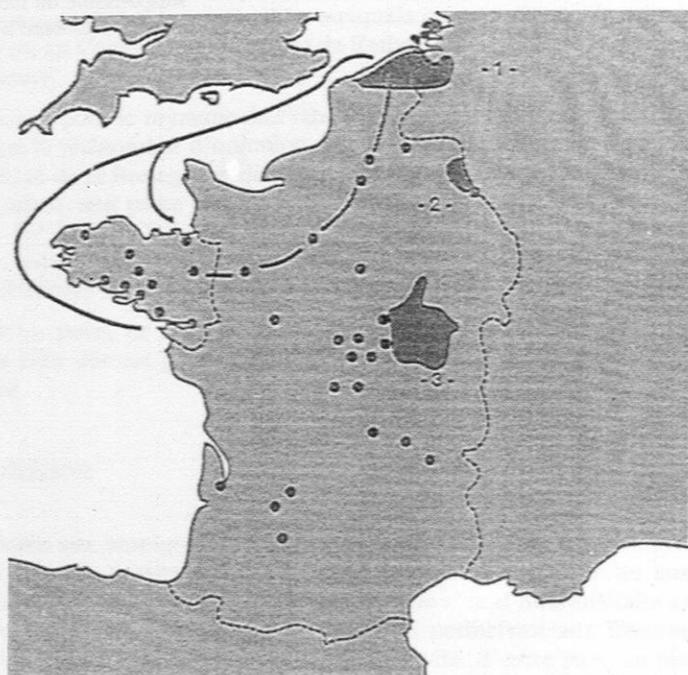
Gildas SALAÛN

Responsable du médaillier
du musée Dobrée à Nantes

²² Remerciements : Mme Jacqueline Pilet-Lemière, MM. Daniel Cariou, Arnaud Clairand, Jacques Santrot, Jean-Luc Sarrazin.

ANNEXES

Document n° 1 :
Lieux de découvertes de monnaies flamandes²³



- Domaines de la maison de Flandre en France au XIV^{ème} siècle.
 - 1 - Comté de Flandre.
 - 2 - Comté de Rethel.
 - 3 - Comté de Nevers.
 ● Trésor monétaire contenant des espèces flamandes.
 ——— Itinéraires commerciaux reliant le duché de Bretagne et la Flandre.

²³ Carte extraite de *Bretagne-Flandres, relations économiques, politiques et artistiques XIV-XV siècles*, Quimper, juillet 1989. On peut également consulter la carte intitulée «trésors contenant des gros au lion flamands» dans *Trésors monétaires, op. cit.*, p. 18.

Document n° 2 :

Les monnaies de Charles de Blois et Jean de Montfort retrouvées en trésor²⁴

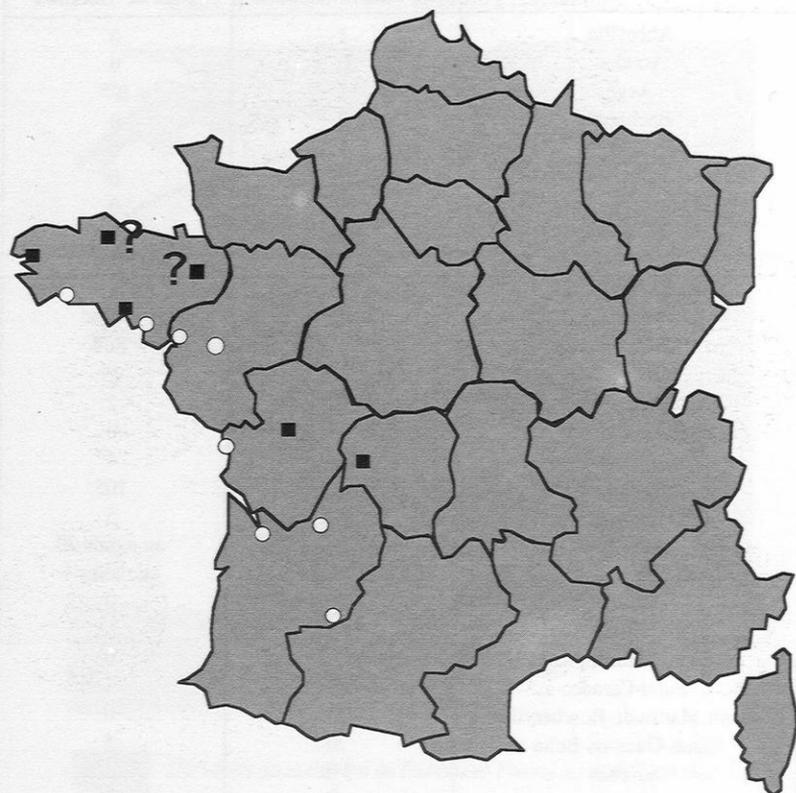
Trésors	Nombre de monnaies de Charles de Blois	Nombre de monnaies Jean de Montfort
Abbeville	1	0
Arradon	0	9
Augé	3	0 ²⁵
Baubigny	2	0
Baye	1	0
Brières-les-Scellés	1	0
Chartes-la-Forêt	2	0
Contres	16	?
Déols	1	0
La Ferté-Imbault	32	1
Goincourt	1	0
Hennebont	1	29 ²⁶
Lambézellec	7	25
Marcamps	3	2
Niort	13	0
Oudon	243	4
Plounévez-Lochrist	57	105
Priziac	101	5
Quimperlé	?	au moins 20
Redon	?	au moins 6
Rouen	2	0
Ruffiac	94	27
Saint-Aubin-Epinay	1	0
Saint-Caradec	0	1
Saint-Martin-de-Boscherville	30	0
Saint-Ouen-en-Belin	70	5
Savenay	370	1
Tourch	2	7
Vannes	6	12
Le Vieux Marché	0	1
Total	1060	260
Pourcentage	80,3	19,7

²⁴ Extrait de SALAÜN, Gildas, *Production et circulation des monnaies de Charles de Blois, duc de Bretagne (1341-1364)*, mémoire de maîtrise sous la direction de J.-L. Sarrazin, université de Nantes, 1999, 113 p., p. 69.

²⁵ Dans SALAÜN, Gildas, *op. cit.*, nous donnions un nombre de 28 pièces pour Jean IV, or, il s'agit d'imitations du doubles tournois du 1^{er} type de Philippe VI datables des années 1337-1339 et donc attribuables à Jean III. Il convient donc de corriger ce chiffre. Pour les mêmes raisons, nous ne prenons pas en compte le trésor de Montpellier caché entre avril et décembre 1341.

²⁶ Monnaies communes à Jean III et Jean le Captif.

Document n° 3 :
Les lieux de frappe d'imitations de monnaies flamandes dans l'Ouest



○ Ateliers frappant des imitations de monnaies flamandes

■ Ateliers actifs, mais ne frappant pas d'imitations de monnaies flamandes

Document 4 :
Le gros au lion de Flandre et ses imitations en Bretagne

Prototype flamand de Louis I et Louis II



Copies bretonnes



QUIMPERLÉ

VANNES



GUÉRANDE

INDÉTERMINÉ
(NANTES ?)

Document 5 :
Autres monnaies d'inspiration flamande frappées en Bretagne



GUÉRANDE



QUIMPERLÉ

VANNES

Document 6 :
Les imitations du gros au lion de Flandre en Aquitaine



AGEN



BORDEAUX



LA ROCHELLE

Document n° 7 :
Le franc à cheval (1360) et ses imitations²⁷



Monnaie de Charles de Blois



Monnaie de Jean IV



Monnaie royale



Monnaie flamande



Monnaie brabançonne

Monnaie de Rummen
Arnould d'Orey

Pierre IV d'André



Monnaies de Cambrai

Robert II de Genève

²⁷ SALAÛN, Gildas, D.E.A., *op. cit.*, volume 2, 24 p. ; document extrait des pages 9 et 10.